



Charte du bénévole

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 083-218300291-20260323-2026_03_25-DE



La médiathèque municipale de Callian est un service public ayant pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture de tous. Elle constitue, organise, exploite, valorise et évalue des ressources et services à ces fins.

L'action du personnel de la médiathèque vise donc notamment à :

- offrir un accès à la lecture et à l'information sous toutes leurs formes
- contribuer à l'éducation tout au long de la vie,
- contribuer à la promotion et à la diffusion du patrimoine local, de l'innovation scientifique et de la création culturelle locale, nationale, internationale,
- faire de la médiathèque un espace public où les liens sociaux se nouent autour d'informations, de documents et d'œuvres sur tous les sujets et pour tous les publics
- être au service des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la médiathèque.

Être bénévole à la médiathèque c'est allier plaisir et engagement. Pour s'épanouir dans cette activité, le bénévole en bibliothèque peut trouver de nombreuses motivations :

- Plaisir du partage de la lecture
- Plaisir de rencontrer d'autres personnes
- Plaisir de s'intégrer à une équipe
- Plaisir de se rendre utile, de conseiller, d'aider
- Plaisir de découvrir et de se former à une activité

Ces motivations vont dans le sens des missions de la médiathèque. Tout bénévole accueilli et intégré parmi le personnel de la médiathèque se voit remettre la présente charte. Elle définit la place des bénévoles dans ce service municipal qu'est la médiathèque.

La médiathèque municipale s'engage à :

- accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière,
- fournir une information claire sur les objectifs et le fonctionnement de la médiathèque,
- fournir les moyens pour former à l'activité bénévole en bibliothèque,
- confier au bénévole en bibliothèque une activité en lien avec ses compétences et sa disponibilité,
- lui permettre de s'insérer et de s'épanouir au sein de l'équipe,
- garantir au bénévole durant ses plages d'activité à la médiathèque la couverture d'une assurance responsabilité civile.

Le bénévole en bibliothèque s'engage à :

- accepter les missions de la bibliothèque et se conformer à ses objectifs,
- être acteur du service municipal et assumer les obligations de la participation au service public (discrétion, réserve, moralité, probité, neutralité),
- œuvrer au sein des locaux de la médiathèque (les missions du bénévole ne peuvent en aucun cas être dispensées au domicile des usagers)
- assurer avec sérieux ses engagements au sein de l'équipe.

A Callian Le

Le Bénévole,
Prénom Nom

Le Responsable,

L'élu.

Bénévole de la médiathèque de Callian

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....
.....

Numéro de téléphone :

Courrier électronique :@.....

Missions confiées au bénévole :
.....
.....

A Callian, le

(Date et signature)